



Problème avec un nom de domaine

Par **ce_I_old**, le **12/06/2007 à 12:55**

Bonjour,
Je possède un annuaire sur internet intitulé admto.be.com et je possède le nom de domaine admto.be.com.
Je reçois un courrier de la société enregistrée au registre du commerce : admto.be.com.
Ils me demandent de restituer le nom de domaine admto.be.com.
Quels sont mes droits, suis-je obligé de restituer le nom de domaine quasiment identique au leur ?
Merci de m'éclairer.
Céline

Par **Christelle_old**, le **12/06/2007 à 15:59**

Bonjour,
Tout est question d'appréciation. S'ils sont enregistrés depuis plus longtemps que vous et qu'ils ont un domaine d'activité similaire, alors il faut le rendre, vous n'avez aucune chance de gagner.
Sinon c'est un peu délicat. Il faut savoir qu'il existe des jurisprudences qui ont accordé une restitution alors que l'activité n'avez rien à voir et que la société demanderesse était moins ancienne.
Si vous refusez, vous pouvez toujours attendre de voir s'ils sont sérieux et intentent une action en justice.

Par **ce_I_old**, le **12/06/2007 à 19:12**

Bonjour, merci de m'avoir répondu.
Si ils m'intentent un procès et que je perds, je serais forcé de payer les frais liés au procès. Cher payé le risque non ?